



MAIRIE DE JOUY-SUR-MORIN

11 place du Bouloi 77320 Jouy-sur-Morin
Tél. : 01 64 04 07 07 – Fax : 01 64 20 32 94
mairie-de-jouy-sur-morin@wanadoo.fr

Marché public de prestations intellectuelles

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (lot n° 1)

&

**Etude préalable au projet urbain d'extension et de
regroupement des deux écoles (lot n° 2)**

Consultation des bureaux d'études

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres : Vendredi 14 février 2014 à 16 heures

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de la consultation.....	3
Article 2 – Conditions de la consultation.....	3
2.1. Définition de la procédure.....	3
2.2. Allotissement.....	3
2.3. Nature de l’attributaire.....	3
2.4. Délai d’exécution.....	4
2.4.1. Lot n° 1.....	4
2.4.2. Lot n° 2.....	4
Article 3 – Présentation des offres.....	4
3.1. Contenu du dossier de la consultation.....	4
3.2. Modalités de présentation des offres.....	4
3.2.1. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat.....	5
3.2.2. Pièces à produire quant au marché.....	5
Article 4 – Jugement et classement des offres.....	5
Article 5 – Remise des plis.....	5
Article 6 – Négociations.....	6
Article 7 – Délai de validité des offres.....	6
Article 8 – Modalités de paiement.....	6
Article 9 – Renseignements complémentaires.....	6

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La Commune de JOUY-SUR-MORIN souhaite faire procéder à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'occasion de la mise en révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) (délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2012).

Cette mission est destinée à des équipes pluridisciplinaires regroupant au minimum des compétences en urbanisme, architecture, environnement, paysage, droit des sols ainsi qu'en la capacité de proposer et d'animer un projet de concertation avec les Elus et les Habitants. La communication entre le bureau d'études et la collectivité ainsi que ses habitants est un point primordial.

Par ailleurs, la Municipalité envisage également la réalisation d'un projet urbain d'extension et de regroupement des deux écoles actuelles sur le site du Champlat qui offre l'espace nécessaire à la réalisation de ce projet. Celui-ci permettra un meilleur accueil des enfants de la Commune dont le nombre est en constante évolution.

Aussi, pour bénéficier des contrats CONT.A.C.T. (CONTrat d'Aménagement Communal du Territoire) et Régional, la Commune doit élaborer, en collaboration avec le Département et la Région, un projet de développement et d'aménagement de son territoire à long terme.

Ces deux études consistent donc en :

- la réalisation du PLU de la Commune jusqu'à son approbation finale par le Conseil Municipal incluant les suites du contrôle de légalité, le respect et l'intégration des législations et réglementations en vigueur et de leur évolution durant la mission ;
- l'étude préalable au projet urbain d'extension et de regroupement des deux écoles actuelles devant parfaitement s'intégrer dans la réalisation du PLU.



Article 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Définition de la procédure

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.2. Allotissement

Les prestations sont alloties selon la répartition suivante et attribuées dans le cadre d'un marché unique :

-  Lot n° 1 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
-  Lot n° 2 : Etude préalable au projet de regroupement scolaire

Les candidats devront obligatoirement présenter une offre pour chacun des lots.

2.3. Nature de l'attributaire

L'équipe devra se composer d'un certain nombre de professionnels qualifiés avec des compétences notamment en matière d'urbanisme, de programmation, de paysage, d'environnement, de développement durable, de VRD, d'accessibilité, déplacements et circulation ainsi que juridique notamment sur le financement des opérations d'urbanisme permettant d'assurer l'étude d'élaboration du PLU.

Plusieurs bureaux d'études peuvent s'associer afin de remplir les conditions de qualifications nécessaires. Toutefois, ils désigneront un mandataire technique et juridique unique (groupement solidaire). Il sera responsable de la circulation des informations entre le maître d'ouvrage et ses différents cotraitants.

La maîtrise de chacune de ces compétences est une condition incontournable pour participer à la consultation.

Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.

En cas de groupement, la forme souhaitée par la personne responsable du marché est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la personne responsable du marché tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

2.4. Délai d'exécution

Les délais d'exécution ci-dessous ne tiennent pas compte des délais de décision de la maîtrise d'ouvrage.

2.4.1. Lot n° 1

Le contrat d'engagement prendra effet à la date de notification au titulaire du marché et se terminera à la date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

A titre indicatif, la durée totale de la mission n'excèdera pas 18 mois. Le candidat s'engage à compléter le calendrier prévisionnel figurant à l'article 11 du Cahier des Charges du lot n° 1.

2.4.2. Lot n° 2

Le délai global d'exécution est fixé à 6 mois selon l'article 6 B du Cahier des Charges du lot n° 2.

Article 3 – PRESENTATION DES OFFRES

3.1. Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend :

1. le présent règlement de consultation
2. l'acte d'engagement
3. le cahier des charges de chacun des lots
4. le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles

Il est téléchargeable jusqu'à la date limite de remise des offres sur le site internet de la collectivité : <http://www.jouy-sur-morin.fr/>, rubrique « marchés publics ».

3.2. Modalités de présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés et les prix indiqués en euros. Elles ne seront pas transmises par voie dématérialisée. Il est rappelé que les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier à remettre par le candidat sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra deux enveloppes également cachetées. Il comprendra les pièces suivantes :

3.2.1. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat (première enveloppe intérieure)

- 1) documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société,
- 2) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- 3) déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics concernant les interdictions de soumissionner,
- 4) déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail,
- 5) déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- 6) la composition de l'équipe et ses références sur des prestations équivalentes de moins de trois ans, avec un ou plusieurs exemples de documents réalisés dans le cadre d'études similaires,
- 7) le formulaire DC1 portant lettre de candidature et, en cas de groupement d'entreprises, habilitation du mandataire par ses cotraitants,
- 8) le formulaire DC2 portant déclaration du candidat dont la signature originale par une personne habilitée de la société vaut attestation de régularité vis-à-vis des cas d'exclusion de la commande publique,
- 9) pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du Travail,
- 10) état annuel des certificats reçus (NOTI2 ou documents équivalents en cas de candidat étranger).

☞ Tous les formulaires DC sont téléchargeables sur le site http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/form_tele.html

3.2.2. Pièces à produire quant au marché (deuxième enveloppe intérieure)

- a) l'acte d'engagement, complété, daté et signé,
- b) les Cahiers des Charges, cahiers joints à accepter sans modification,
- c) le détail quantitatif estimatif,
- d) une note méthodologique décrivant la compréhension du problème posé et le contenu de sa mission,
- e) le coût et le calendrier de réalisation de l'étude dans le respect du délai imparti, indiquant la répartition entre les différentes phases. Le coût de l'étude devra préciser la décomposition et l'affectation du montant global de l'étude, notamment pour les différents membres de l'équipe, et faire apparaître un coût journalier.

Article 4 – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 53 du Code des Marchés Publics, la personne responsable du marché établira un classement des offres et choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'analyse suivants hiérarchisés, classés par ordre de priorité décroissant :

Pour tous les lots :

- la valeur technique de l'offre..... 70 %
- le coût de la mission 30 %

La valeur technique de l'offre comprend la méthodologie et le planning des études, les moyens mobilisés techniques et humains, la démarche qualité.

Les offres seront classées par ordre décroissant par la collectivité responsable du marché.

Article 5 – REMISE DES PLIS

L'offre est transmise sous pli cacheté contenant les deux enveloppes :

- ✚ la première enveloppe intérieure portera la mention :

Elaboration du PLU et Etude préalable au projet de regroupement scolaire 1 ^{ère} enveloppe (pièces relatives à la candidature)
--

✚ la deuxième enveloppe intérieure portera la mention :

Elaboration du PLU et Etude préalable au projet de regroupement scolaire
2^{ème} enveloppe (pièces relatives à l'offre)

✚ l'enveloppe extérieure portera la mention :

CONSULTATION POUR
Elaboration du PLU et Etude préalable au projet de regroupement scolaire
NE PAS OUVRIR

Les plis comprenant les offres doivent parvenir par tout moyen assurant date certaine de réception à l'adresse suivante :

MAIRIE DE JOUY-SUR-MORIN
11 place du Bouloi
77320 JOUY-SUR-MORIN

En cas de remise en mains propres, les horaires d'ouverture au public du secrétariat de la mairie sont les suivants :

- Lundi, mercredi, vendredi..... de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
- Mardi, jeudi..... de 08 h 30 à 12 h 00
- Samedi..... de 10 h 00 à 12 h 00 (hors juillet-août)

La date limite de remise des plis est fixée au vendredi 14 février 2014 à 16 heures.

Article 6 – NÉGOCIATIONS

Après analyse des offres, la Commune de Jouy-sur-Morin se réserve la possibilité d'engager des négociations avec le ou les candidats ayant fait les propositions les plus intéressantes.

Les candidats en compétition seront contactés pour les modalités d'organisation de la négociation.

Article 7 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 8 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le délai de paiement est le délai indiqué à l'article 98 du Code des Marchés Publics. Ce délai court à compter de la date de réception de la facture par la Commune de Jouy-sur-Morin.

Le règlement s'effectuera par virement administratif.

Article 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Commune de Jouy-sur-Morin en s'adressant à Monsieur Luc NEIRYNCK, Maire, ou Monsieur Roger MALVY, Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme.

📍 11 place du Bouloi 77320 JOUY-SUR-MORIN

☎ 01.64.04.07.07

📠 01.64.20.32.94

✉ mairie-de-jouy-sur-morin@wanadoo.fr